REGLEMENT INTERIEUR

Article 1 : L'achat d'une prestation, de quelque nature qu'elle soit, ainsi que la simple présence sur le site, entraîne l'acceptation pleine et entière du règlement. Seules les personnes en possession d'un ticket de location remis lors de l'achat pourront accéder à la piste lors de leur session.

Article 2 : Pour des questions de sécurité, l'âge minimum requis pour la pratique du karting dans cet établissement est de :

- 7 ans révolus pour les kartings « enfants » de 160 cm3 (taille minimale 125cm)
- 14ans révolus pour les kartings « adultes » 270cm3 / 390 cm3 (taille minimale 1m50)

Pour des raisons de sécurité, les karts « enfants » et les karts « adultes » ne sont pas autorisés à rouler en même temps

Article 3 : Il est interdit de conduire sous l'influence de l'alcool ou d'autres excitants (drogue, médicaments)

Article 4 : La pratique du karting est déconseillée aux personnes cardiaques, aux femmes enceintes, aux personnes souffrant du dos ou affectées de troubles physiques ainsi qu'aux personnes portant un plâtre ou une atèle.

Article 5 : Il est interdit de :

- Porter une écharpe ou un foulard
- Laisser les cheveux longs dépasser du casque
- Porter des vêtements flottants (jupes, vestes..)
- Porter des chaussures ouvertes (sandalettes, tongs), des chaussures à talons hauts ouvertes ou des chaussures à lacets longs flottants

Article 6 : Chaque pilote doit :

- Porter un casque attaché (les casques de prêts gratuits sont à déposer après chaque session et nécessite une charlotte jetable) Ce casque homologué sera adapté à la tête du pilote, attaché, visière fermée.
- Porter des chaussures fermées, lacets noués courts
- Porter une minerve homologuée CE pour les enfants
- Ne pas conserver d'objets dans ses poches

Article 7 : Chaque pilote doit avoir un comportement « Fair Play » et sportif, il doit respecter scrupuleusement et sans discussion les consignes données par le moniteur de piste. Le non-respect de ces consignes pourra entraîner une exclusion sans donner lieu à un remboursement.

Article 8 : La circulation sur la piste doit impérativement se faire dans le sens indiqué par le moniteur de piste. Il est interdit de rouler en sens inverse.

Article 9 : Les consignes sont indiquées à l'aide de drapeau ou de gestes.

Article 10 : L'entrée et la sortie des stands doivent s'effectuer au ralenti (pas de l'homme)

Article 11 : Les contacts sont interdits. Il est formellement interdit de tamponner les autres kartings. En cas d'intention manifeste ou de défaut de contrôle prononcé, le moniteur de piste peut vous demander de quitter la piste, sans donner lieu à un remboursement et ceci afin de préserver la sécurité de tous et le matériel.

Article 12 : Le départ se fait uniquement au signal du moniteur de piste, avec une distance de sécurité entre chaque kart. Un briefing est fait pour tous les pilotes.

Article 13 : En cas de problème sur votre temps de roulage (panne ou bloqué), il faut obligatoirement rester assis dans votre kart, lever le bras pour avertir le moniteur de piste et attendre son intervention.

Il est interdit donc :

- de sortir de votre kart
- de s'arrêter sur la piste
- d'enlever votre casque
- de mettre vos mains sur vos pneus,
- de toucher aux parties chaudes du kart

En cas de panne fortuite, il sera procédé au remplacement du kart le plus rapidement possible.

S'il s'agit d'une panne consécutive à un choc ou à un comportement inapproprié, il ne sera procédé à aucun remboursement. Votre location prendra fin.

Article 14 : L'arrivée est signalée par un feu rouge clignotant en milieu de piste par le surveillant indiquant avec sa main l'entrée des stands. Vous devez immédiatement ralentir pour vous permettre de rentrer prudemment aux stands et ainsi garantir la sécurité de toutes les personnes s'y trouvant.

Vous devez rester assis jusqu'à l'arrêt du moteur et sortir du véhicule casque sur la tête après que le moniteur de piste vous y ait invité.

Article 15 : Les tables et les chaises sont réservées aux consommateurs du site. L'introduction de boissons et nourritures dans l'enceinte du complexe est strictement interdite.

Article 16 : Certaines zones vous sont réservées. Merci de ne pas accéder aux zones interdites.

Article 17 : Nous déclinons toute responsabilité en cas de salissure ou dégradation sur les vêtements des pilotes pendant la pratique du karting.

Article 18 : Pour des raisons évidentes de sécurité, la non-observation, même partielle, du présent règlement entraîne l'exclusion immédiate et sans dédommagement du pilote ou client fautif. En cas de non respect du présent règlement, la société Circuit Jura Sud décline toute responsabilité.

Article 19 : Les conditions d'assurance. Une assurance a été souscrite par la SAS Circuit Jura Sud en cas de blessure due à un matériel défectueux. En aucun cas la responsabilité de la SAS Circuit Jura Sud ne sera mise en cause lors de blessures dues à un non respect du règlement ou à une perte de contrôle du véhicule. Vous roulez sous votre responsabilité civile.

Article 20 : Les articles 1, 7 , 8, 9, 10, 15, 16, 18, 19 s'appliquent également à la clientèle Droit de piste. De plus il vous faudra respecter les règlements spécifiques relatifs aux droits de piste Motos ou Kartings.